



FRANCOISE SCHEPMANS

Députée bruxelloise

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente
en charge de la Famille, et

**Question orale de Madame Françoise Schepmans à Monsieur Alain Maron,
ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé**

Objet : Le bilan des actions contre la maltraitance des personnes âgées

Monsieur le Ministre,

Assurer la protection et le bien-être de nos aînés est une responsabilité qui ne peut souffrir d'aucune négligence. Avec le vieillissement de la population et l'augmentation des situations de dépendance, il est essentiel de garantir un cadre sécurisé et bienveillant aux personnes âgées. Pourtant, la maltraitance sous toutes ses formes demeure une réalité préoccupante. Elle nécessite une vigilance accrue et des dispositifs d'accompagnement adaptés, tant pour la prévention que pour la prise en charge des victimes. Il est impératif d'évaluer l'efficacité des mécanismes en place et d'identifier les améliorations à apporter afin de renforcer la lutte contre ces violences.

J'ai eu l'occasion de visiter Infor-Homes où j'ai pu constater l'ampleur du travail accompli par cette ASBL dans la prévention et l'accompagnement des situations de maltraitance, notamment à travers sa ligne Écoute Seniors. Ce service joue un rôle essentiel en offrant un espace d'écoute et d'orientation aux personnes concernées.

En 2020, Infor-Homes a rapporté avoir reçu plus de 2.000 appels via sa ligne Écoute Seniors, conduisant à l'ouverture de 405 dossiers à l'époque. Ces chiffres datent d'il y a cinq ans, je crains que la situation soit plus dramatique maintenant.

Par ailleurs, une étude du consortium UGent-ULiège-INCC a mis en lumière la vulnérabilité des personnes âgées face aux violences sexuelles, un aspect souvent méconnu de la maltraitance. On a d'ailleurs déjà évoqué ce sujet en commission santé et aide aux personnes en COCOM.

La COCOF, qui dispose de compétences en matière d'aide aux personnes âgées, intervient notamment via les Services de Santé Mentale (SSM) et la Ligue Bruxelloise pour la Santé Mentale. Dès lors, il apparaît indispensable d'évaluer les actions mises en place et leur impact afin de garantir une réponse efficace à ces situations.



Dès lors, je souhaiterais obtenir des précisions sur les points suivants :

1. Quel est le nombre de signalements et de plaintes pour maltraitance de personnes âgées traités durant la législature précédente ? Combien de cas ont abouti à une plainte ? Comment ces services font-ils le suivi ?
2. Quels sont les retours que vous avez des Services de Santé Mentale? Les SSM ont-ils constatés une augmentation ? Les professionnels des SSM reçoivent-ils une formation spécifique à la détection et la prise en charge des cas de maltraitance sur les personnes âgées ?
3. Enfin, la COCOF avait réalisé avec Infor-Homes et son homologue bruxellois néerlandophone, Home-Info, une vidéo pour sensibiliser le grand public à ce type de violence. Cela avait été subventionnée par la COCOF. Avez-vous des échos d'autres projets similaires pour sensibiliser ce public par d'autres voies de sensibilisation ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

Françoise Schepmans